

Compte-rendu de la séance du 17 février 2010



- Présents (12)** : Mesdames A.PONCET - J.GROETZNER- J.LABERGERIE – C.BARTOLOTTI – J.BEZIAT – A.DAVID – L.RESPLANDY.
Messieurs P.H ILHES – M.CASSAN – J.ETIENNE – C.MAGRO –B.MAURI.
- Pouvoirs :** : C.ESTAMPE donne pouvoir à M.CASSAN
- Président** : Monsieur Pierre-Henri ILHES.
- Secrétaire** : Mademoiselle Cindy BARTOLOTTI.



Monsieur le Président ouvre la séance à 20 heures 30.



I - Approbation du PV de la séance précédente

Monsieur le Maire soumet le procès verbal du 3 février dernier au vote de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

II - Subventions 2010 aux associations

Monsieur le Maire relate sa rencontre avec les différentes associations Redortaises afin de faire le point sur leurs activités et valider les subventions pouvant être octroyées.

Monsieur Bernard MAURI présente la synthèse de ces entrevues, quant aux projets et situation financière de chaque association.

Il conclut par un bilan positif de l'ensemble du tissu associatif car du point de vue trésorerie aucune association ne se trouve en difficulté financière, malgré un budget serré pour la plupart d'entre elles et une faible marge de manœuvre.

Ces difficultés financières se trouvent être à tous les niveaux, même au niveau communal, c'est pourquoi au vu de la conjoncture, nous ne pouvons envisager une augmentation des subventions. Le maintien de l'aide s'avère déjà être un bon point.

Monsieur le Maire précise qu'il est bon de rappeler le soutien technique, humain et moral que les associations peuvent recevoir de la Municipalité.

De part cette analyse globale, Monsieur le Maire, propose de reconduire à l'identique par rapport à 2009 la subvention 2010 et de distribuer de façon globale le montant de 24.000 € de subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité l'enveloppe budgétaire d'un montant de 24.000 € qui sera allouée aux associations Redortaises.

III - P.V.R les « Hauts de la Ville »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'instauration en octobre dernier du principe de Participation Voirie et Réseaux. Il incombe maintenant à l'assemblée délibérante d'affiner le coût des travaux afférents à l'aménagement de cette zone ainsi que de déterminer, au vu de l'étude menée par le géomètre, le nombre de m² concernés par l'application de la PVR.

Le montant de 16,93 € sera applicable uniquement sur la superficie précitée, pour les terrains raccordés aux travaux d'aménagement qui devront participer à hauteur de 16,93 €/m² lors du dépôt de permis de construire. Cette P.V.R est un élément d'équité et de justice qui sera opposable dès la délibération adoptée.

Monsieur le Maire, propose de fixer définitivement le montant de la P.V.R, qui pourra être réévalué à la baisse mais non à la hausse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité le montant de la PVR applicable aux « Hauts de la Ville » à hauteur de 16,93 €/m².

IV - Assistance à maîtrise d'ouvrage STEPS

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de reprendre la délibération 33/09 relative au choix du maître d'œuvre qui nous assiste pour la réhabilitation de la station d'épuration. Délibération qui a été égarée par les services préfectoraux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient à l'unanimité l'entreprise Azur Environnement en tant que maître d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de la station d'épuration.

V - Ateliers municipaux

L'acquisition du futur atelier municipal répond à des obligations et des normes de sécurité des bâtiments et du personnel et d'efficacité en centralisant en un même lieu la totalité de l'équipe. La transaction envisagée tient compte de l'avis de la Chambre Régionale des Comptes et des Domaines.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer le sous seing privé relatif à l'acquisition du hangar CUELLAR.

VI - Modifications statutaires de la CDC du Haut-Minervois

Monsieur le Maire informe l'assemblée du changement de statut de la CDC du Haut Minervois qui a étendu ses compétences en matière de tourisme.

La CDC travaille sur la création d'un Office de Tourisme Intercommunal auquel seront annexés des points d'informations touristiques sur divers points géographiques de notre territoire.

Pour ce faire, la CDC doit modifier ses statuts et consulter les conseils municipaux des communes membres qui doivent entériner cette modification statutaire.

A préciser que chaque commune conserve sa compétence en matière touristique, mais en terme d'implantation d'Office de Tourisme, seule la CDC sera compétente.

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée pour adopter cette modification statutaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le changement statutaire de la CDC du Haut Minervois.

VII - Gestion des locaux du stade « salle du Rugby »

Monsieur le Maire fait la synthèse de la problématique quant à la gestion de la salle dite « de rugby ». Une amélioration peut entrevoir le jour en appréhendant juste quelques points avec plus de rigueur, d'efficacité et de simplicité quant à la location et la mise à disposition de cette salle. Le but étant de poser le moins de problème à la Municipalité.

Monsieur Bernard MAURI récapitule les propositions, à savoir :

- Respect d'un délai de réservation.
- Mettre un terme aux doubles réservations dans un même week-end.
- Affichage de l'inventaire et du règlement en vigueur dans les lieux.
- Adoption d'une double tarification : journée ou week-end
-

Monsieur le Maire propose de valider ces propositions à titre d'essai. L'assemblée municipale valide ces propositions.

VIII - Investissements 2010

Monsieur le Maire prolonge la liste recensant les divers devis dont nous accusons réception :

En ce qui concerne le nouvel agencement des bureaux, une partie des travaux sera gérée en régie et l'autre par les corps de métier.

Lors de la prochaine réunion, nous détiendrons les devis de l'ensemble des projets et nous pourrons fixer nos choix budgétaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.